



## Communiqué de presse

43/23

Montreuil, le 9 mai 2023.

### HCPP : Menace sur le décret des actes et le Diplôme d'Etat d'Infirmier

La stratégie de casse du système de santé et des professions sanitaires et sociales s'appuie largement sur la pénurie médicale organisée et entretenue depuis des années.

**La lettre de cadrage du 31 mars 2023 de la DGOS demande au HCPP (Haut Conseil des Professions Médicales), dans un délai ne permettant pas une réelle réflexion en lien avec le terrain, d'entamer les premiers travaux pour une énième réingénierie de la profession infirmière.** Cette mission s'inscrit directement dans les vœux du président de la République qui ont placé le transfert de tâches au cœur des « solutions » pour répondre aux pénuries de professionnel-le-s.

Ainsi, le président dicte au ministère de la Santé une réforme concernant « *les futures missions infirmières et le partage des soins avec des non soignants* ». Si l'on fait référence au rapport IGAS sur l'évolution de la profession paru en octobre 2022, **le décret des actes et le Diplôme d'Etat sont très largement menacés** alors qu'ils sont des éléments essentiels de qualité et de sécurité pour les patient-e-s et pour les professionnel-le-s.

**Nous le savons, dans un cadre de tension sur les effectifs et de sous financement des mesures, la pénurie de personnels médicaux et soignants ne pourra être compensée par de nouvelles répartition des tâches et des missions.**

C'est bien la gravité de la situation qui a poussé l'intersyndicale fonction publique hospitalière CGT, FO, UNSA et SUD à continuer de refuser de siéger au sein des instances impulsées par le ministère de la Santé et de la Prévention, dont le HCPP fait partie. Les concertations organisées dans le cadre des réformes voulues par la majorité présidentielle servent de caution aux régressions et veulent enfermer la réflexion dans une pensée unique, celle de la soi-disant nécessité de baisser les dépenses publiques de santé. La Fédération CGT Santé Action Sociale ne confond pas progrès et fuite en avant et **ne siègera donc pas à la séance du HCPP prévue ce jour.**

L'évolution des formations et des professions ne doit pas servir de prétexte à la baisse des dépenses de santé. L'urgence aujourd'hui pour exercer correctement notre travail et remplir nos missions de soins, d'éducation et d'encadrement des élèves en formation, c'est de former en nombre et de renforcer les effectifs, de rendre effectif l'accès à la formation continue et d'arrêter de fermer des lits, des services et des structures, d'ouvrir des centres de santé public.

Un bilan attentif des réformes passées concernant les professions sanitaires et sociales s'impose avant d'envisager toute autre réforme et un accompagnement réel et concret de la mise en place récentes des IPA est à prioriser.

Ce dont la population a besoin aujourd'hui, c'est de personnels formés en nombre et d'un système de santé accessible. **Le ministre de la Santé doit ouvrir des négociations sur la base des revendications des personnels pour faire face aux enjeux qui sont posés.**